
Lettre du 1^{er} semestre 2003/2004

Des IA-IPR D'EPS

Académie de LILLE

1. Informations diverses

1.1 des changements concernant le service de l'Inspection Pédagogique

Mr Dhellemmes et Mme Eloi ont rejoint respectivement les académies d'Aix-Marseille et de Versailles.

*Un service
renouvelé.....
Deux départs et trois
arrivées*

Mrs Olivier Calais et Didier Preuvot, sont les deux nouveaux IA-IPR EPS nommés dans l'académie.

Mme Chrystelle Scrève, professeur agrégée en EPS, est chargée d'inspection à mi-temps

Signe des temps, le bureau de l'Inspection Pédagogique Régionale n'est plus isolé des autres disciplines. Il est depuis la mi-novembre situé, non plus au rez-de chaussée mais au premier étage. L'entrée se situant dorénavant au 8 rue des canonniers. Les numéros de téléphone et l'adresse Internet restent inchangés.

De nouveaux locaux

1.2 Les attentes de l'inspection lors des visites d'établissement

Quatre feuillets permettant de préparer la visite d'inspection des IA IPR sont envoyés à l'établissement par courrier ou par fax.

Si dans les quarante huit heures précédant l'inspection, ces documents ne vous sont pas encore parvenus, il est indispensable de prévenir notre service.

*Les documents
préparatoires à
l'inspection.*

Le cahier de texte, document officiel, propre à chaque classe ou groupe d'apprentissage, doit être correctement rempli. Il précise la nature du cycle abordé, les thèmes étudiés, les contenus enseignés, les dispositifs prévus en matière de sécurité, et les éventuels dysfonctionnements constatés (dégradations matérielles, accidents, altercations éventuelles).

Le cahier de texte

Il s'agit de la seule pièce officielle qui atteste des conditions et du contenu des enseignements effectivement dispensés par chaque enseignant.

*Le cahier de
coordination*

Le cahier de coordination retrace les décisions prises en conseil d'enseignement par les équipes pédagogiques, pour tout ce qui relève de projets disciplinaires ou pluridisciplinaires. (évaluations communes, gestion du matériel, animations, ...). Ce document met en mémoire le contenu d'une réflexion partagée au sein de l'équipe ; il facilite la communication vers les partenaires institutionnels ainsi que l'intégration des nouveaux collègues.

1.3 Les difficultés liées à la mise en stage des étudiants et des professeurs stagiaires

La désignation des tuteurs et maîtres de stage

Afin de lever tout malentendu à ce sujet, nous avons souhaité porter à votre connaissance les modalités et principes présidant au choix des tuteurs et maîtres de stage.

En tout état de cause, compte tenu des aléas liés aux affectations des PLC2 et des stagiaires en situation, des vœux géographiques exprimés par les PLC1, nous ne pouvons garantir une reconduction automatique de la fonction d'une année sur l'autre. Le fait de ne plus être sollicité ne signifie pas que l'intéressé ait démérité.

PLC2

L'inspecteur en charge du secteur, choisit le maître de stage en priorité parmi les professeurs de l'établissement.

PLC1 et Licence

Le responsable de la formation choisit à partir d'une liste fournie par l'Inspection composée des professeurs certifiés d'EPS et de professeurs agrégés, inspectés récemment et dont la note pédagogique correspond au moins à l'appréciation « Bien-Bien Plus ».

Stagiaires en situation, examen professionnel

Les tuteurs retenus sont le plus souvent d'anciens stagiaires en situation

1.4 Les sections sportives scolaires.

La levée du moratoire

Après une année de moratoire consacrée à l'évaluation d'un tiers du dispositif académique et à la rédaction des cahiers des charges précisant les modalités de fonctionnement des sections sportives, les demandes d'ouverture présentées par les établissements et les ligues ont été examinées début décembre, pour l'enseignement public, et début janvier pour l'enseignement privé.

Le suivi médical

Des journées d'information et de sensibilisation sont actuellement organisées à l'attention des responsables pédagogiques et des services de santé scolaire pour renforcer et optimiser le suivi médical de ces jeunes élèves-sportifs

Réexamen des labels

Les sections sportives scolaires verront leurs labels redéfinis au regard des cahiers des charges académiques qui distinguent

- des sections « locales » qui répondent à un projet d'établissement
- des sections régionales qui répondent à un projet d'établissement et à un projet de ligue
- des sections d'échelon supérieur qui préparent l'accès aux pôles Espoirs ou France

1.5 Les associations sportives

A la rencontre des A.S

Une douzaine d'associations sportives seront concernées à compter du 1^{er} janvier 2004. Elles feront l'objet d'une visite conseil de la part d'un binôme constitué d'un représentant de l'inspection Pédagogique Régionale, et d'un membre des services de l'UNSS.

La formation des PLC2

Les professeurs stagiaires PLC2 se sont vu proposés un module de formation qui devrait les préparer à s'engager dans l'association sportive.

Nous vous demandons de répondre à leur demande et de favoriser leur intégration en évitant de leur confier prématurément des responsabilités qu'ils ne pourraient honorer faute d'une expérience suffisante, en matière de secrétariat ou de trésorerie.

1.6 L'EPS et les conduites déviantes

- Une mode dangereuse*** L'ensemble de la tenue doit permettre la pratique de l'activité abordée en toute sécurité. Nous avons pu constater, lors de nos visites un nombre croissant d'élèves qui ne lacent pas leurs chaussures. Nous savons qu'une majorité d'entre vous lutte déjà contre cette fâcheuse tendance qui provoque nombre d'accidents et nuit aux apprentissages. Aussi nous vous recommandons la plus grande vigilance sur cette question en subordonnant toute pratique au port de chaussures adaptées et correctement serrées. Nous souhaitons que cette mesure préventive soit inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement et soit appliquée.
- Le tabagisme des jeunes.*** L'accroissement de la consommation de tabac chez les jeunes demeure alarmant. Nous soutiendrons donc toute action où les pratiques sportives scolaires seront conçues, organisées et mises en œuvre pour prévenir cette conduite addictive ou permettre de s'y soustraire. Nous vous incitons à informer notre service des projets que vous avez entreprendre à ce sujet et des réponses qui, de votre point de vue, s'avèrent pertinentes dans ce domaine.
- Une relation éducative construite sur le respect du statut*** Nous demandons aux jeunes collègues d'éviter de se faire tutoyer par les élèves et/ou de se faire appeler par leur prénom. Les enseignants incarnent, auprès des élèves, l'institution à laquelle ils appartiennent. Cette distance est nécessaire pour instaurer une autorité et un respect facilitant les enseignements ce qui ne la rend pas incompatible avec l'écoute et le dialogue nécessaire à toute relation éducative et qu'il faut de toute évidence préserver.

2. Les Lycées

- Des modifications concernant certaines fiches du référentiel national.*** Pour rappel :
- Il n'y a plus d'épreuve académique locale. Quatre épreuves académiques sont retenues : sauvetage, cirque, triathlon et course de durée
 - Les modalités de choix des activités support de l'épreuve facultative sont modifiées (se référer à la note de service 2003-117 du B.O N° 31 du 28-08-2003
 - Certaines fiches du référentiel national des épreuves obligatoires ont été modifiées (cf BO n° 37 du 09-10-2003). Ces modifications doivent être obligatoirement prises en compte pour cette session 2004 du baccalauréat.
- Les épreuves adaptées.*** Un document d'aide à la conception d'épreuves destinées aux élèves inaptes partiels ou souffrant de handicaps, élaboré par la sous commission académique des épreuves adaptées, a été récemment adressé à l'ensemble des lycées. Il figure par ailleurs sur le site web académique. Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez prendre contact avec Michel Bonhoure, par courriel à l'adresse suivante : michel.bonhoure@wanadoo.fr
- Elargir la palette des APSA composant les ensembles proposés*** Si la moyenne académique correspond à la moyenne nationale et si le taux de neutralisation des coefficients liés aux inaptitudes totales est relativement faible, nous pouvons néanmoins améliorer sensiblement l'offre de formation du cycle terminal en élargissant la palette des APSA proposées, au delà des activités de raquettes et du volley-ball qui entrent dans la composition de plus de 45% des ensembles recensés. Parallèlement, nous vous invitons à rechercher une plus grande équité garçons-filles dans les modifications que vous ne manquerez pas d'apporter aux ensembles en vue des prochaines sessions.
- Le prix de l'éducation*** Ce prix permet de valoriser la diversité des talents et des réussites et d'honorer les qualités personnelles remarquables de certains de nos élèves. Le candidat de votre établissement doit présenter des résultats sportifs et scolaires de bon niveau et avoir des qualités d'initiative et d'engagement personnel auprès de son établissement scolaire ou d'associations auxquels il appartient. le dossier de candidature est à retirer auprès de votre administration et à faire parvenir au plus tard au rectorat pour le 31 Mars.

3. Les Lycées professionnels

Le BO n°39 du 24/10/2003 arrête le programme d'EPS pour les CAP BEP et baccalauréat professionnel. Ces textes prennent en compte la spécificité de la voie professionnelle.

Des programmes à mettre en oeuvre

L'année scolaire 2002/2003 a dû permettre aux équipes de s'imprégner des nouveautés et de construire ensuite les voies d'accès différenciées aux compétences du programme. L'année 2003/2004 doit permettre une stabilisation des propositions des enseignants et la mise en œuvre des programmes en prenant appui sur les bilans et régulations antérieures.

Vers de nouvelles modalités d'évaluation aux examens

Comme pour le baccalauréat général et technologique, les épreuves d'E.P.S au CAP, BEP, et baccalauréat professionnel seront renouvelées dès la rentrée prochaine, sur la base d'un référentiel national spécifique. En attendant de ces nouvelles dispositions réglementaires, les modalités d'évaluation officielles restent fixées par l'arrêté du 22/11/1995.

Des élèves à soutenir

Le préambule du programme EPS du 24/10/2003 indique « à l'issue de leur parcours dans la voie professionnelle, les élèves et apprentis doivent avoir effectivement acquis des éléments d'une formation orientée vers **« l'entretien et le développement autonome de leur santé »**.

Dans cette perspective, nous attachons beaucoup de prix à ce que les enseignants soient particulièrement vigilants vis à vis des conduites addictives très souvent développées par les élèves de L.P.

Nous savons la difficulté de l'entreprise, mais le cours d'E.P.S peut être le lieu non seulement d'une information orale, mais surtout un endroit mettant en lien de façon « expérientielle » la nocivité de certains comportements d'une part et les bénéfices d'une activité physique éclairée d'autre part.

4. Les collèges

La pluridisciplinarité

Il est souhaitable que les professeurs d'EPS participent largement à l'élaboration et à la conduite des I.D.D. Le travail en équipe nécessite un engagement qui dépasse sa seule discipline. Au delà des effets positifs reconnus par ce type de travail sur la scolarité des élèves en termes de compétences transversales et méthodologiques, les enseignants eux même ont tout à gagner en investissant de manière volontariste ces dispositifs.

Grilles de compétences 3ème

Au cas où Les journées C.E.P seraient cette année reconduites, une partie du travail sera consacrée au bon usage de cet outil, qui devrait permettre d'aider l'élève à mieux s'orienter, non seulement à partir des seuls indices chiffrés mais aussi et surtout sur la base d'indicateurs plus qualitatifs.

La prise en charge des élèves de SEGPA

Nous rappelons que l'EPS constitue un excellent vecteur d'intégration des élèves de SEGPA, à condition que les pratiques qui leur sont proposées, soient partagées avec les autres élèves du collège, et encadrées conjointement par le maître de SEGPA et l'enseignant d'EPS.

Cette prise en charge doit être l'affaire de toute l'équipe pédagogique et ne devrait jamais être confiée d'office au dernier professeur nommé dans l'établissement

5. Formation continue

Les F.I.L

Nous invitons les équipes pédagogiques à se montrer force de propositions pour des demandes d'« Formations d'Initiative locale », de nature inter-catégorielle et/ou pluridisciplinaire, portant sur la liaison inter-degrés, le développement du rapport à la règle, l'éducation à la santé.